

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 • Fax : (450) 267-3532
Courriel : info@les-coteaux.qc.ca

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC à toutes les personnes intéressées par ce qui suit :

Le 22 mai 2018, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à 19h30 à la salle du conseil municipal située au 65, Route 338, sera présenté pour être adopté le règlement fixant la rémunération des membres du conseil.

Le règlement sera rétroactif au 1^{er} janvier 2018 et précise la rémunération de base annuelle et l'allocation de dépenses

Avant le règlement :

La rémunération de base annuelle du maire était de 11 529\$ et l'allocation de dépenses annuelle du maire était de 5 765\$, le tout payable mensuellement en 12 versements égaux.

La rémunération de base annuelle des conseillers était de 3 843\$ et l'allocation de dépenses annuelle des conseillers était de 1 922\$, le tout payable mensuellement en 12 versements égaux.


Après le règlement :

La rémunération de base annuelle du maire sera de 14 000\$ et l'allocation de dépenses annuelle du maire sera de 7 000\$, le tout payable mensuellement en 12 versements égaux.

La rémunération de base annuelle des conseillers sera de 4 666.67\$ et l'allocation de dépenses annuelle des conseillers sera de 2 333.33\$, le tout payable mensuellement en 12 versements égaux.

Ce règlement peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau municipal situé au 65, Route 338 à Les Coteaux.

DONNÉ aux Coteaux, ce 17^e jour du mois d'avril deux mille dix-huit.



Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux